



Aspiran, le 3 septembre 2021

Syndicat Centre Hérault

Objet : information sur la modification des tarifs en déchèteries gros véhicules

Madame, Monsieur le Maire,

Le Syndicat Centre Hérault (SCH) gère actuellement 9 déchèteries classiques, conçues pour les particuliers, et deux déchèteries gros véhicules, à Aspiran et Saint-André-de-Sangonis, adaptées aux gros volumes des déchets d'activités des professionnels ou de particuliers.

Les collectivités n'ont pas l'obligation de proposer un service de gestion des déchets aux professionnels. Selon le Code de l'Environnement, ces derniers sont responsables des déchets produits par leur activité et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, et traités. Mais, étant donné la carence d'initiatives privées sur le territoire, les élus du SCH, en partenariat avec la CCI, la CMA et la CAPEB, ont souhaité offrir des solutions aux professionnels ; en créant les déchèteries gros véhicules.

Aujourd'hui, compte tenu du contexte législatif et financier, ce service doit trouver un nouvel équilibre. Le SCH a donc choisi de modifier les tarifs de dépôts en déchèteries gros véhicules, dès le 1^{er} octobre 2021 :

- **Pour simplifier la grille tarifaire** : jusqu'à présent, il existait de nombreuses catégories de prix pour le dépôt de déchets, en fonction des quantités apportées par le client. Ce changement de tarifs permet donc de simplifier la grille tarifaire en limitant le nombre de catégories.
- **Pour intégrer les coûts de gestion, plus élevés sur la déchèterie de Saint-André-de-Sangonis** : compte-tenu de son éloignement avec le site de traitement d'Aspiran, les tarifs jusqu'ici pratiqués sur la déchèterie de Saint-André-de-Sangonis ne couvraient pas suffisamment les coûts de transferts et les surcoûts d'exploitation. Le SCH a donc décidé d'augmenter d'environ 30 % par rapport à Aspiran, les tarifs de dépôts de déchets dans cette déchèterie,
- **Pour atteindre le juste équilibre des coûts de gestion de ces déchets** : compte-tenu de l'évolution du contexte national, en termes de législation et de financement du service déchets, le SCH doit augmenter les tarifs de dépôts en déchèteries gros véhicules, afin de trouver le juste équilibre en matière de budget et pour se rapprocher du coût réel de gestion de ces déchets.

Vous trouverez, joints à ce courrier, la nouvelle grille tarifaire ainsi qu'un document d'information sur cette augmentation des tarifs, à destination de vos agents et élus.

Veuillez noter que le tarif de dépôt d'encombrants liés à des activités économiques est désormais de 193 € TTC /tonne à Aspiran et de 241 € TTC /tonne à Saint-André-de-Sangonis.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les dépôts de déchets municipaux en déchèterie Gros Véhicules sont gratuits contrairement à ceux issus de vos activités de chantier qui sont considérés comme des déchets professionnels et donc payant

Afin de faire connaître ces changements de tarifs aux professionnels, nous prévoyons de rencontrer les représentants des différentes organisations professionnelles (CCI, CMA, CAPEB, FFB...) ainsi que les clients les plus importants. Enfin, des affiches seront installées dans les déchèteries Gros Véhicules et un courrier sera envoyé aux professionnels enregistrés dans notre base de données, aux structures ayant une convention avec le SCH et aux professionnels fréquentant le site d'enfouissement de Soumont.

Le service Animation Territoriale et Communication du Syndicat Centre Hérault est à votre disposition pour toute question concernant ces changements de tarifs.

Vous remerciant pour votre implication en faveur de la gestion des déchets, je vous prie d'agréer, mes sincères salutations.

Olivier Bernardi
Président du Syndicat Centre Hérault

Syndicat Centre Hérault - Membre du réseau Compostplus
Route de Canet BP 29 - 34800 ASPIRAN - Tél. +33 (0)4 67 88 18 46 - Fax. +33 (0)4 67 88 18 47
www.syndicat-centre-herault.org





Nouveaux tarifs dans les déchèteries gros véhicules

Septembre 2021

Contexte

Le Syndicat Centre Hérault (SCH) gère 9 déchèteries classiques, conçues pour les particuliers, et 2 déchèteries gros véhicules, adaptées aux déchets des professionnels.

Les collectivités n'ont pas l'obligation de proposer un service de gestion des déchets aux professionnels. En effet, selon le Code de l'Environnement, ces derniers sont responsables des déchets produits par leur activité et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, et valorisés ou éliminés.

Mais, étant donné la carence d'initiatives privées sur le territoire, les élus du SCH, en partenariat avec la CCI, la CMA et la CAPEB, ont souhaité offrir des solutions aux professionnels en ouvrant les déchèteries gros véhicules d'Aspiran et St-André-de-Sangonis.

Aujourd'hui, compte tenu du contexte législatif et financier, ce service doit trouver un nouvel équilibre. Le SCH a donc choisi de revoir les tarifs des dépôts en déchèteries gros véhicules, dès le 1^{er} octobre 2021.

Pourquoi modifier les tarifs en déchèteries gros véhicules ?

Pour simplifier la grille tarifaire

Jusqu'à présent, il existait de nombreuses catégories de prix pour le dépôt de déchets, en fonction des quantités apportées par le client. Pour les gravats par exemple, il existait 5 prix différents. L'objectif de ce changement de tarifs est donc de simplifier la grille tarifaire en limitant le nombre de catégories.

Pour intégrer les coûts de gestion, plus élevés sur la déchèterie de St-André-de-Sangonis

Compte-tenu de son éloignement avec le site de traitement d'Aspiran, les tarifs jusqu'ici pratiqués sur la déchèterie de St-André-de-Sangonis ne couvraient pas suffisamment les coûts de transfert et d'exploitation des déchets qui y étaient collectés. En effet, ces déchets coûtent environ 30 % plus chers que les déchets collectés à Aspiran, pour le Syndicat. Il a donc été décidé de différencier les tarifs en fonction du lieu de dépôt.

En 2019, le tarif de dépôt de végétaux à St-André avait déjà fait l'objet d'une augmentation, pour les mêmes raisons. Aujourd'hui, cette augmentation s'applique aussi aux autres flux de déchets.

Pour atteindre le juste équilibre des coûts de gestion de ces déchets

Compte-tenu de l'évolution du contexte national, en termes de législation et financement du service déchets, le SCH doit augmenter plus globalement les tarifs de dépôts des déchets en déchèteries gros véhicules, afin de trouver le juste équilibre en matière de budget et afin de se rapprocher du coût réel de gestion de ces déchets.

Communication mise en œuvre :

► Professionnels

- Rencontre des représentants de la CCI, CMA, CAPEB, FFB et les clients les plus importants
- Affichage en déchèteries gros véhicules
- Courrier générique aux professionnels enregistrés dans la base de données du SCH
- Démarche spécifique pour les structures ayant une convention avec le SCH, aux gros clients et aux professionnels apportant des Déchets Industriels Banals (DIB) à l'ISDND

► Communes

- Courrier aux mairies
- Mail aux élus référents « Déchets et Economie circulaire »

*Usager mécontent,
comment réagir ?*

Vous pouvez :

- lui rappeler les raisons qui ont amené à augmenter les tarifs en déchèterie gros véhicules (voir ci-contre)
- lui donner ou lui envoyer par mail la nouvelle grille tarifaire et le dépliant qui contient les explications à l'intérieur.
- lui proposer de consulter le site internet du Syndicat Centre Hérault : www.syndicat-centre-herault.org
- le diriger vers les services du Syndicat Centre Hérault qui prendront le relais

Contact : 04 67 88 18 46
communication@syndicat-centre-herault.org

Déchèteries gros véhicules

Les tarifs applicables au 1^{er} Oct. 2021



- ▶ Pour les titulaires d'un compte, la facturation est effectuée mensuellement par produit.
- ▶ Les professionnels domiciliés hors territoire du Syndicat Centre Hérault ne peuvent déposer leurs déchets qu'à la déchèterie gros véhicules à Aspiran et doivent payer au comptant.
- ▶ En cas de dépôt de différents flux de déchets en pesée unique, le prix appliqué sera celui du produit le plus cher avec obligation de trier par produits lors du dépôt.

	Prix en € TTC / tonne	
	Aspiran	Saint-André-de-Sangonis
Gravats	7,20	9,60
Terre propre avec peu de cailloux	6,00	7,80
Métaux	24,00	31,20
Cartons	24,00	31,20
Bois traité	118,80	156,00
Plâtre	118,80	156,00
Végétaux	72,00	108,00
Végétaux broyés	60,00	
Non recyclables **	193,00	241,00

** prix incluant la TGAP en vigueur (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Gratuit

Verre plat : simple ou double vitrage sans cadre **Polystyrène** : expansé, propre

Bois non traité : bois secs non traités et non peints, palettes, cagettes

Mobilier éligible "Éco-mobilier" : pour les professionnels porteurs de la carte Éco-mobilier et pour les particuliers .

Attention : les pare-brise font partie des non-recyclables

Plus d'infos sur :
www.syndicat-centre-herault.org
ou au : 04 67 88 18 46



Syndicat Centre Hérault